

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Procuration : 2

Votants : 25

L'an deux mil vingt trois

Le : **27 novembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **21 novembre 2023**

OBJET : D2023_8_1

Admission de dettes en non-valeurs

Présents : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; MASSON G ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L

Ont donné procuration : LACOURARIE S à CHAUSSAT Christian ; MOINARD BOUTENEGRE M à Patricia URBAJTEL

Absentes : BERTHELON S. ; DULAIS N

Secrétaire de séance : Fabien GERACI

La Direction Générale des Finances Publiques, dans un courrier du 10 octobre 2023, expose qu'elle n'a pu recouvrer les titres concernant le transport scolaire de trois familles.

En effet, les sommes dues étant inférieures au seuil de poursuite, la DGFIP demande d'admettre ces dettes en non-valeurs. Le montant total s'élève à 28,56 €.

Il est précisé qu'au budget Régie de transport 2023, il est prévu 40 € de crédits à l'article 6541 Créances admises en non valeurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, donne un avis favorable à l'admission de ces dettes en non-valeurs.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 28 novembre 2023

Pour copie conforme :

En Mairie, le 28 novembre 2023

Le Maire,

Michel BUISSON